



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU FINISTERE

Commune de Plomeur

---

## EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 JUILLET 2020

N° acte : 2020 – D 4 – CM 23.07.2020	Classification : 7.5 - Subventions
--------------------------------------	------------------------------------

L'an deux mille vingt, le vingt-trois juillet, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Plomeur, sous la présidence de Monsieur CRÉDOU Ronan, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 15 juillet 2020

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : TIRILLY Catherine (procuration BERROU Gaëlle), GLOAGUEN Raoul (procuration LE BELLEC Valérie).

Absents : FLOCH Vincent, NEDELEC Typhène

Secrétaire de séance : Madame Laétitia HÉNAFF a été désignée.

### OBJET : Subvention pour séjour en colonie de vacances

Sur proposition du Maire,  
Le conseil municipal,

- DÉCIDE d'accorder en 2020, aux familles résidant dans la commune, une subvention de trente euros (30,00 €) par enfant pour le séjour en colonie ou camp de vacances.

Un certificat de présence de l'enfant en colonie ou camp de vacances sera exigé à l'appui du règlement.

Par ailleurs, il est précisé que les familles ayant déjà obtenu en cours d'année une subvention pour classe de neige, voyage éducatif ou autres ne sont pas concernées par cette attribution.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Ronan CRÉDOU

